



Mairie du PIN

## ARRÊTÉ N° 2019/128

### **Interdisant la circulation et le stationnement pour une animation de Noël sur la place des Fêtes**

#### **Le Maire de la Commune du Pin,**

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-2, L2213-1 et 2213-2 et suivants définissant les pouvoirs de police du Maire ;

Vu, le code de la route et ses articles subséquents ;

Considérant l'organisation d'une animation de Noël sur la place des Fêtes **le 13 décembre 2019 de 18h à 23h ;**

Considérant la nécessité d'interdire l'accès au parking de la place des Fêtes à l'occasion de l'animation de Noël **le vendredi 13 décembre 2019 de 9h00 à 01h00 du matin ;**

Considérant qu'il appartient à l'autorité territoriale investie du pouvoir de police de prendre toute mesure propre à assurer la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique ;

### ARRÊTE

**Article 1 :** La rue du pressoir sera interdite à la circulation, au stationnement et sera fermée en totalité. La rue de Claye sera fermée également et interdite au stationnement entre les numéros 1 et 12, son accès sera limité aux riverains sur la partie restante **le vendredi 13 décembre 2019 de 09h00 à 01h00 du matin.**

**Article 2 :** Les véhicules de secours et les véhicules municipaux ne seront pas concernés par ces interdictions

**Article 3 :** Le cheminement et la protection des piétons seront assurés en toute circonstance.

**Article 4 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

**Article 5 :** La copie du présent arrêté sera affichée dans le périmètre concerné pendant toute la durée des travaux.

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de MEAUX,
- Madame le Commissaire de Police de CHELLES,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de CHELLES,
- Monsieur le Capitaine des Pompiers de CHELLES [ci-chelles-prevision@sdis77.fr](mailto:ci-chelles-prevision@sdis77.fr)
- Services Techniques de la commune : [services.techniques@mairielepin.fr](mailto:services.techniques@mairielepin.fr)

Le Pin, le 29 novembre 2019

**Le Maire,  
Lydie WALLEZ**

